



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

La Ministre

Référence à rappeler :
P3/2023/A/15235/MPI

Paris, le 22 NOV. 2023

Monsieur le Ministre d'État,

Chu Jack,

Vous avez souhaité attirer mon attention sur l'avenir du site de l'ancien couvent de la Visitation, situé 110 rue de Vaugirard, dans le 6^e arrondissement.

Le diocèse de Paris porte en effet un projet de reconversion de ce site, depuis que les religieuses de la Visitation lui ont cédé le couvent à leur départ en 2010. Celui-ci vise à créer un pôle de solidarité, dénommé Maison Marguerite-Marie, abritant plusieurs associations destinées à l'accueil de jeunes mères en difficulté, de personnes en situation de précarité et de personnes en situation de handicap.

Ce projet apparaît conforme aux prescriptions du plan local d'urbanisme en vigueur qui prévoit, au nord de la parcelle, un emplacement réservé à sa réalisation de logement locatif social, sur 100% de la surface de plancher.

L'opération est, dans son ensemble, bénéficiaire de droits acquis depuis l'accord donné sur le permis de construire par la Ville de Paris en 2019.

L'agence de l'architecte Jean-Marie Duthilleul assure la maîtrise d'œuvre de l'opération qui prévoit la conservation et la réhabilitation des principaux bâtiments : les constructions bordant la cour d'entrée, au 110 rue de Vaugirard, notamment la chapelle, le bâtiment des sœurs et, dans son prolongement ouest, le pensionnat de jeunes filles.

Concernant l'avenir du jardin, qui s'étend sur 4 000 m², celui-ci est d'ores et déjà un espace vert protégé au titre du PLU. En outre, il est prévu qu'il soit en grande partie ouvert au public, dans le cadre d'un accord entre la Ville et le diocèse, grâce à l'aménagement de passages rue de Vaugirard et rue du Cherche-Midi.

.../...

Monsieur Jack LANG
Président
Institut du monde arabe
1, rue des Fossés Saint-Bernard
Place Mohammed V
75005 PARIS

À la suite des demandes de protection au titre des monuments historiques que j'ai reçues, j'ai demandé à l'inspection des patrimoines et à la direction régionale des affaires culturelles de se rendre sur place et de solliciter auprès du diocèse une présentation du projet.

Cette visite, prévue le 4 décembre, doit permettre d'évaluer l'intérêt patrimonial du site et, le cas échéant, d'identifier les outils ou les évolutions du projet qui permettront de ne pas y porter atteinte.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre d'État, mes salutations distinguées.

Amitiés,



Rima ABDUL MALAK